

Annexe II

Séminaire régional des Caraïbes sur la mise en œuvre des activités relatives à la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : accélérer la décolonisation grâce à un engagement renouvelé et à l'adoption de mesures pragmatiques, tenu à Saint-Georges du 2 au 4 mai 2019

I. Introduction

1. Dans sa résolution [65/119](#), l'Assemblée générale a proclamé la période 2011-2020 troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et invité les États Membres à redoubler d'efforts pour continuer d'appliquer le plan d'action pour la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme ([A/56/61](#), annexe) et à coopérer avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux pour le mettre à jour selon qu'il conviendrait et en faire la base du plan d'action pour la troisième Décennie.
2. Dans sa résolution [73/123](#), l'Assemblée générale a approuvé le programme de travail du Comité spécial pour 2019, qui prévoyait la tenue d'un séminaire dans la région des Caraïbes.
3. Le séminaire avait pour objet de permettre au Comité spécial de recueillir les points de vue des représentants des territoires non autonomes, d'experts, de membres de la société civile et d'autres parties prenantes au processus de décolonisation, qui pourraient l'aider à déterminer les politiques et les moyens pratiques susceptibles d'être retenus dans le processus de décolonisation des Nations Unies. Les débats prévus dans le cadre du séminaire permettront au Comité d'analyser et d'évaluer, de façon réaliste et au cas par cas, la situation dans les territoires non autonomes ainsi que les moyens par lesquels le système des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale pourraient améliorer les programmes d'assistance aux territoires.
4. Les vues exposées par les participants devaient servir de base à un examen plus approfondi auquel procéderait le Comité spécial à sa session de fond à New York en juin 2019, en vue de soumettre à l'Assemblée générale des propositions concernant la réalisation des objectifs de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

II. Organisation du séminaire

5. Le séminaire a eu lieu à Saint-Georges du 2 au 4 mai 2019. Cinq séances ont été tenues, auxquelles ont participé des représentants d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, de territoires non autonomes, de puissances administrantes et d'organisations non gouvernementales, ainsi que des experts (voir appendice I). Le séminaire était organisé de manière à susciter un échange de vues franc et ouvert.
6. Les débats ont été animés par la Représentante permanente de la Grenade auprès de l'Organisation des Nations Unies et Présidente du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, Keisha McGuire, avec la participation des représentants des membres suivants du Comité : Antigua-et-Barbuda, Chili, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Dominique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Grenade, Indonésie, Iraq, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée,

République arabe syrienne, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sierra Leone, Timor-Leste et Venezuela (République bolivarienne du). Trois puissances administrantes, la France, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, y ont participé en qualité d'observateurs. Les autres États Membres suivants ont également participé en qualité d'observateurs : Algérie, Argentine, Espagne, Honduras, Maroc et Ouganda.

7. À la 1^{re} séance, le 2 mai 2019, Loreen Ruth Bannis-Roberts (Dominique) et Yassi Maximin Brou (Côte d'Ivoire) ont été nommés Vice-Présidents du séminaire, et Fred Sarufa (Papouasie-Nouvelle-Guinée) a été nommé Rapporteur.

8. À la même séance, le séminaire a adopté son programme de travail (CRS/2019/CRP.2).

9. L'ordre du jour du séminaire était le suivant :

1. Rôle du Comité spécial dans la réalisation d'avancées viables dans les territoires non autonomes grâce à la coopération, la collaboration et la conciliation :
 - a) Stratégies d'avancement du processus de décolonisation ;
 - b) Renforcement de la coopération avec les puissances administrantes ; les territoires non autonomes et d'autres parties prenantes.
2. Perspectives des puissances administrantes, des territoires non autonomes et des autres parties prenantes :
 - a) Évolution de la situation politique dans les territoires non autonomes :
 - i) Dans la région des Caraïbes ;
 - ii) Dans la région du Pacifique ;
 - iii) Dans d'autres régions ;
 - b) Stratégies permettant de surmonter les difficultés en matière de décolonisation ;
 - c) Veiller au bien-être des peuples des territoires non autonomes et améliorer leur situation sur le plan politique, économique, social et de l'éducation.
3. Rôle joué par le système des Nations Unies dans l'octroi d'une aide au développement aux territoires non autonomes, conformément aux résolutions des organes de l'Organisation des Nations Unies : exposés des fonds et programmes, institutions spécialisées, commissions économiques régionales et autres.
4. Recommandations visant à faire avancer la décolonisation.

III. Travaux du séminaire

A. Ouverture du séminaire

10. Le 2 mai 2019, Keisha McGuire (Grenade) a ouvert le séminaire en sa qualité de Présidente du Comité spécial.

11. À la même séance, le Ministre des affaires étrangères et du travail de la Grenade, Peter David, a pris la parole.

12. À la même séance également, le Secrétaire général a adressé un message vidéo au séminaire.

B. Déclarations et débats¹

13. À la 1^{re} séance, le 2 mai, la représentante de Cuba a fait une déclaration concernant le représentant accrédité par la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York qui n'a pas pu assister au séminaire comme prévu, les autorités des États-Unis d'Amérique ne lui ayant pas délivré de visa, et a noté qu'il était important que la question soit examinée plus à fond par le Comité. La Présidente a fait une déclaration. Les représentants de la République arabe syrienne, de la Fédération de Russie, de Saint-Kitts-et-Nevis, de la République bolivarienne du Venezuela, du Nicaragua et de la Grenade ainsi que l'observateur de l'Algérie ont fait des déclarations en faveur de la représentante cubaine.

14. À la même séance, le représentant de la République arabe syrienne s'est déclaré préoccupé que l'Organisation des Nations Unies n'ait pas assuré le financement nécessaire à la participation d'un représentant du Frente Popular para la Liberación de Saguía el-Hamra y de Río de Oro (Front POLISARIO) à ce séminaire. Des déclarations ont été faites sur la même question par les représentants de la Fédération de Russie, de Cuba, du Timor-Leste et du Nicaragua ainsi que par l'observateur de l'Algérie, en faveur de la pratique antérieure à cet égard. La Présidente a fait une déclaration visant à clarifier la décision qui avait été prise conformément à l'article 6 du règlement intérieur du séminaire régional des Caraïbes, adopté par le Comité et qui figure dans l'annexe au document publié sous la cote [A/AC.109/2019/19](#). Les représentants des pays suivants : Sierra Leone, Dominique, Antigua-et-Barbuda, Côte d'Ivoire, Chili, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Congo, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Grenade, Indonésie et Fidji ainsi que l'observateur du Maroc ont fait des déclarations en faveur de la Présidente.

15. À la même séance, la Présidente a fait une déclaration au titre du point 1 de l'ordre du jour. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Indonésie, Chine, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sierra Leone, Éthiopie, République bolivarienne du Venezuela et Timor-Leste ainsi que par les observateurs de l'Argentine, de l'Espagne, de la France et de l'Ouganda et par Joseph John Bossano. Les experts Wilma Reverón-Collazo et Peter Clegg ont également pris la parole.

16. À la 2^e séance, le 2 mai, le séminaire a entamé l'examen du point 2 a) i) de l'ordre du jour et entendu des exposés du Premier Ministre des Îles Vierges britanniques, Andrew Fahie, du Vice-Premier Ministre des Bermudes, Walter Roban, et du Lieutenant-gouverneur des Îles Vierges américaines, Tregenza Roach, sur les questions touchant chacun de ces territoires. Trois experts, M. Clegg, M^{me} Judith Bourne et M^{me} Reverón-Collazo, ont également fait des exposés.

17. À la même séance, la représentante de Cuba a fait une déclaration. MM. Bossano et Sidi Mohamed Omar ont également fait une déclaration, de même que M. Clegg.

18. À la même séance, le séminaire a commencé l'examen du point 2 a) ii) de l'ordre du jour et entendu des exposés de Manuel Terai sur la question de la Polynésie française et de Melvin Won Pat-Borja sur celle de Guam. L'expert Michael Lujan Bevacqua a également fait un exposé. Des déclarations ont été faites par les

¹ Les déclarations et les documents d'analyse sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/decolonization/>.

représentants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Chili et par les observateurs de la Nouvelle-Zélande et de la France.

19. À la 3^e séance, le 3 mai, le séminaire a entamé l'examen du point 2 a) iii) de l'ordre du jour et a entendu un exposé de Roger Anthony Edwards sur la question des Îles Falkland (Malvinas)², de M. Bossano sur la question de Gibraltar, et de M. Omar et Mhamed Abba sur la question du Sahara occidental.

20. À la même séance, les participants ont entendu des déclarations des représentants des pays suivants : Cuba, Nicaragua, République arabe syrienne, Timor-Leste, Chili, Chine, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Congo, Côte d'Ivoire, Grenade, Dominique, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Antigua-et-Barbuda, Fédération de Russie et République bolivarienne du Venezuela et des observateurs de l'Espagne, de l'Argentine, de l'Algérie, du Honduras et du Maroc, et de MM. Bossano, Omar et Edwards. Des déclarations supplémentaires ont été faites par les observateurs de l'Algérie et du Maroc. Luis Gustavo Vernet a également fait une déclaration.

21. À la 4^e séance, le 3 mai, les participants au séminaire ont examiné les alinéas b) et c) du point 2 de l'ordre du jour, ainsi que les points 3 et 4. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, une présentation a été faite par la représentante du Fonds des Nations Unies pour la population, Denise Blackstock. Les représentants de la Sierra Leone et des Fidji ont fait des déclarations, de même que M^{mes} Reverón-Collazo et Bourne.

22. À la 5^e séance, le 4 mai, les membres du Comité présents au séminaire ont tenu des consultations sur le projet de conclusions et de recommandations du séminaire.

C. Clôture du séminaire

23. À la 5^e séance également, le Rapporteur a présenté le projet de rapport du séminaire, publié sous la cote CRS/2019/CRP.13, qui a ensuite été adopté par les participants.

24. Après l'adoption du rapport, le représentant de la République arabe syrienne a fait une déclaration pour expliquer sa position.

25. À la même séance, les participants ont adopté par acclamation un projet de résolution dans lequel ils remerciaient le Gouvernement et la population grenadiens (voir appendice II).

26. À la même séance également, le Ministre des affaires étrangères et du travail de la Grenade, Peter David, a fait des observations finales. La Présidente du Comité spécial a également fait une déclaration finale.

IV. Conclusions et recommandations

27. Les membres du Comité spécial participant au séminaire ont rappelé la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, et le rôle du Comité spécial, qui consiste à examiner l'application de la Déclaration, à faire des propositions et des recommandations concernant les progrès accomplis et le degré d'application de la Déclaration et à en rendre compte à l'Assemblée.

28. Les membres participants ont réaffirmé que les conclusions et recommandations des séminaires précédents demeuraient pertinentes.

² La souveraineté sur les Îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre les Gouvernements argentin et britannique.

29. En outre, conformément à l'article 9 du règlement intérieur du séminaire (A/AC.109/2019/19, annexe), les membres participants présenteront les conclusions et recommandations du séminaire au Comité spécial à sa session de fond, en juin 2019.

A. Activités relatives à la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : accélérer la décolonisation grâce à un engagement renouvelé et à l'adoption de mesures pragmatiques

30. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

a) ont rappelé que la période 2011-2020 avait été proclamée troisième Décennie de l'élimination du colonialisme par l'Assemblée générale, évalué les progrès accomplis, examiné les méthodes de travail existantes et pris un nouvel élan en vue de mener à bien la tâche historique confiée au Comité spécial ;

b) ont estimé que l'élimination du colonialisme constituait une des priorités de l'Organisation des Nations Unies et demeurait l'une des priorités pour la troisième Décennie internationale qui avait commencé en 2011, et ont insisté sur la nécessité de fournir un appui financier approprié au Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat afin qu'il s'acquitte pleinement des mandats qui lui avaient été confiés par les États Membres ;

c) ont réaffirmé le rôle joué par le Comité spécial en tant que principal cadre d'action pour faire avancer la décolonisation et pour accélérer la mise en œuvre du plan d'action en vue de la réalisation des objectifs de la troisième Décennie, conformément à la résolution 65/119 de l'Assemblée générale, ainsi que pour suivre la situation dans les territoires ;

d) ont réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies devait continuer de guider le processus politique vers la décolonisation avec le soutien résolu du Secrétaire général ainsi que des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, et ont insisté sur le fait que le soutien de l'Organisation des Nations Unies devait se poursuivre jusqu'à ce que toutes les questions liées à la décolonisation soient réglées de manière satisfaisante ;

e) ont noté que l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui figure dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale du 14 décembre 1960, ne serait pas achevée tant qu'il resterait des territoires non autonomes n'exerçant pas leur droit à l'autodétermination, conformément aux résolutions relatives à tous les territoires concernés figurant à l'ordre du jour du Comité spécial², y compris celles adoptées par l'Assemblée et le Comité concernant des situations coloniales spéciales et particulières, et ont souligné que les droits inaliénables des peuples des territoires non autonomes devaient être protégés par l'Organisation des Nations Unies et le Comité en vertu de la Charte des Nations Unies et des résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée générale, en date des 14 et 15 décembre 1960 ;

f) ont constaté qu'il restait beaucoup à faire dans le domaine de la décolonisation mais se sont félicités des efforts déployés pour donner un nouvel élan aux travaux du Comité spécial compte tenu des mandats qui lui ont été confiés ;

g) ont recensé un certain nombre de questions relatives à la décolonisation qui se sont posées au cours de la troisième Décennie, comme les effets des changements climatiques, en particulier dans les territoires non autonomes, la crise

économique et financière mondiale, le rôle de la coopération régionale, de l'éducation et de la sensibilisation de la population, le rôle de la société civile, le rôle des femmes, l'autonomisation des groupes vulnérables et la nécessité de renforcer la capacité de s'auto-administrer totalement ;

h) ont pris en considération la résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale relative à la souveraineté des peuples sur leurs richesses et leurs ressources naturelles, conformément à la Charte et aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à la décolonisation ;

i) ont souligné, compte tenu du caractère intersectoriel de la plupart des problèmes auxquels devaient faire face certains territoires non autonomes dans la dynamique d'un monde interconnecté, qu'il fallait s'employer, avec la participation des intéressés et au cas par cas, à continuer de renforcer les capacités administratives, la bonne gouvernance et la viabilité économique des territoires non autonomes, pour qu'ils puissent traiter ces problèmes dans une optique globale ;

j) ont constaté que les changements climatiques avaient encore accru la vulnérabilité écologique et économique de nombreux territoires non autonomes, et que la crise économique et financière mondiale actuelle avait fait ressortir la nécessité d'assurer leur viabilité économique et de diversifier leur tissu économique ;

k) se sont félicités du rôle important que les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les accords régionaux jouaient en aidant de nombreux territoires non autonomes à faire face à divers problèmes nouveaux et, à cet égard, ont demandé à ces instances de continuer de participer aux travaux du Comité spécial, notamment en prenant part à ses séminaires régionaux sur la décolonisation sur son invitation et dans le cadre de sa session ordinaire, au titre des points pertinents de l'ordre du jour, et ont demandé au Comité d'élaborer des programmes de collaboration avec les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux résolutions applicables de l'Assemblée générale ;

l) ont souligné que l'éducation et la sensibilisation du public, y compris des peuples autochtones, demeuraient des éléments essentiels de la décolonisation et, à cet égard, ont rappelé qu'il appartenait aux puissances administrantes de veiller à ce que les peuples concernés soient en mesure de prendre des décisions avisées quant au statut politique futur de leur territoire, conformément aux résolutions et aux décisions de l'Organisation des Nations Unies et en ayant à l'esprit les résolutions de l'Assemblée générale, dans lesquelles l'Assemblée a demandé aux puissances administrantes d'agir en coopération avec les gouvernements des territoires et les organes compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans les territoires afin de faire prendre conscience aux populations de leur droit à l'autodétermination ;

m) se sont félicités des appels lancés en faveur de l'exécution de projets conjoints visant à faire mieux connaître au public la nature du lien constitutionnel dans certains territoires et faisant intervenir l'Organisation des Nations Unies, les territoires non autonomes et les puissances administrantes, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies ;

n) ont souligné le rôle important des femmes dans le processus de décolonisation, notamment dans l'éducation, l'élimination de la pauvreté et l'autonomisation des populations locales ;

o) ont constaté l'importance du dialogue avec la société civile dans les territoires non autonomes et souligné qu'il fallait le renforcer, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la question ;

p) ont salué le rôle de la société civile, notamment des milieux d'affaires et des organisations non gouvernementales, pour ce qui est de faciliter le développement, la viabilité économique et le bien-être des peuples des territoires ;

q) ont rappelé que l'examen des questions liées au statut et la révision de la constitution dans certains territoires non autonomes étaient des exercices délicats qui devaient répondre aux attentes de chaque territoire par rapport à son propre processus de décolonisation et passer, le cas échéant, par des consultations et des réunions de travail entre toutes les parties concernées ;

r) ont rappelé que l'intensification des échanges et le renforcement de la coopération entre le Comité spécial et les puissances administrantes demeuraient essentiels pour l'exécution du mandat de l'Organisation des Nations Unies concernant la décolonisation, en application de la résolution 73/123 et des autres résolutions sur la question, et se sont félicités à cet égard de la participation de trois puissances administrantes qui n'avaient pas été représentées au séminaire de 2018, et ont invité de nouveau toutes les puissances administrantes à engager à l'avenir un dialogue constructif avec le Comité spécial ;

s) ont rappelé que des progrès ne pourraient être réalisés sans la coopération active des puissances administrantes et, à cet égard, ont souligné qu'il semblait utile de solliciter encore une fois les bons offices du Secrétaire général dans ce processus ;

t) ont souligné l'importance d'une participation pleine et effective des personnes invitées aux séminaires régionaux, conformément aux directives et au règlement intérieur des séminaires et, à cet égard, se sont déclarés profondément préoccupés par les obstacles bureaucratiques à cette participation et ont prié instamment toutes les parties prenantes de s'acquitter de l'ensemble de leurs tâches en temps utile et de manière responsable à cet effet ;

u) ont souligné combien il importait que d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du Comité spécial prennent une part active aux travaux de ce dernier et, à cet égard, ont salué la participation de l'Algérie, de l'Argentine, de l'Espagne, du Honduras, du Maroc et de l'Ouganda au séminaire.

B. Mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : accélérer la décolonisation par un engagement renouvelé et des mesures pragmatiques dans les Caraïbes, y compris la suite donnée au séminaire régional du Pacifique de 2018

31. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

En ce qui concerne la situation aux Bermudes,

a) se sont félicités de la participation renouvelée d'un représentant des Bermudes au séminaire, pour la première fois depuis 2012, de la déclaration faite et des informations fournies par le Vice-Premier Ministre ;

b) ont pris note de la déclaration du représentant, qui a souligné que, dans le cadre du registre public des propriétaires bénéficiaires, l'arrangement constitutionnel des Bermudes ne permettait pas au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de légiférer dans le territoire ;

c) ont également pris note de la déclaration du représentant selon laquelle si, à l'avenir, les Bermudes cherchaient à obtenir leur pleine souveraineté, elles devraient informer comme il se devait la population grâce une campagne publique exhaustive

visant à bien cerner la volonté de la population à cet égard, et solliciter l'aide et les avis du Comité spécial.

En ce qui concerne la situation dans les Îles Vierges britanniques,

a) se sont félicités de la participation renouvelée d'un représentant des Îles Vierges britanniques au séminaire, pour la première fois depuis 2013, de la déclaration faite et des informations fournies par le Premier Ministre ;

b) ont pris note de la déclaration du Premier Ministre, selon laquelle il était essentiel que les relations entre le territoire et la Puissance administrante se déroulent dans le cadre prévu par l'Organisation des Nations Unies en matière de décolonisation, où s'applique le principe de la responsabilité internationale ;

c) ont également pris note des informations fournies selon lesquelles, en dépit des progrès constitutionnels réalisés, des contradictions subsistaient dans le dispositif interne d'autonomie du territoire, notamment la nomination d'un gouverneur non élu qui conservait un pouvoir de réserve pour intervenir dans les affaires du territoire ;

d) ont en outre pris note de la déclaration selon laquelle, ces dernières années, les relations entre le territoire et la Puissance administrante s'étaient tendues de plus en plus, le Royaume-Uni s'étant montré plus intrusif dans les domaines de gouvernance délégués constitutionnellement au gouvernement du territoire, notamment avec l'adoption de la loi de 2018 sur la lutte contre le blanchiment d'argent et les sanctions y relatives, qui imposait aux territoires de tenir un registre public des propriétaires bénéficiaires, et selon laquelle le préjudice économique subi par le secteur financier du territoire en raison de cette loi serait irréparable ;

e) ont pris note de l'information selon laquelle un rapport de la Commission des affaires étrangères de la Chambre des communes, publié en février 2019, comporte des recommandations tendant notamment à demander aux territoires d'outre-mer de légaliser le mariage homosexuel, d'abolir le statut d'appartenance et de permettre aux citoyens britanniques en situation régulière et aux citoyens des territoires d'outre-mer qui, actuellement, ne peuvent voter ni se présenter aux élections de pouvoir le faire. Bien que ce rapport n'ait pas force de loi, ces recommandations ne tenaient absolument pas compte de la Constitution des Îles Vierges britanniques et d'autres territoires ;

f) ont également pris note des informations selon lesquelles le temps était venu de procéder à une révision constitutionnelle dans le territoire ;

g) ont en outre pris note des informations actualisées sur la situation dans le territoire après le passage de deux ouragans en 2017, notamment sur l'aide fournie et sur le processus de relèvement, afin d'édifier une société plus résiliente et de diversifier l'économie pour soutenir la croissance à long terme, le gouvernement du territoire étant le principal organe responsable du processus de relèvement ;

h) se sont félicités de la déclaration selon laquelle le territoire souhaitait approfondir ses relations avec l'Organisation des Nations Unies en vue de contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable ;

i) ont pris note des informations selon lesquelles les Îles Vierges britanniques n'avaient pas accès à des fonds internationaux au titre de programmes des Nations Unies tels que le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat, et que le territoire souhaiterait devenir membre associé de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et jouer un rôle dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;

j) se sont félicités de la déclaration du représentant selon laquelle le Comité spécial avait un rôle important à jouer, et se sont réjouis des propositions qui leur ont été présentées afin de faciliter une évaluation de l'autonomie du territoire visant à déceler toute lacune démocratique dans les relations entre le territoire et la Puissance administrante ; d'envoyer une mission de visite dans le territoire ; de participer au lancement d'une campagne d'éducation sur l'autodétermination en vue de sensibiliser la population à l'éventail des options possibles autres que l'indépendance ; et d'assister en qualité d'observateurs officiels aux débats publics tenus dans le cadre de la prochaine révision constitutionnelle.

En ce qui concerne la situation à Montserrat :

se sont félicités de la présence d'une représentante du gouvernement du territoire³.

En ce qui concerne la situation dans les Îles Vierges américaines :

a) se sont félicités que les Îles Vierges américaines aient participé au séminaire pour la première fois depuis 2006, de la déclaration faite et des informations fournies par le Lieutenant-gouverneur ;

b) ont pris note de la déclaration selon laquelle les Îles Vierges américaines devaient être traitées différemment dans le cadre du processus de décolonisation ;

c) ont également pris note des informations selon lesquelles le Congrès des États-Unis d'Amérique avait adopté une loi disposant que le territoire était autorisé à élaborer localement sa constitution mais que celle-ci devrait ensuite être approuvée par le Congrès. Toutefois, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, l'Organisation des Nations Unies n'approuverait pas l'adoption par un territoire non autonome d'une constitution devant être approuvée par la Puissance administrante ;

d) ont en outre pris note de la déclaration selon laquelle le gouvernement actuel du territoire savait qu'il lui fallait engager un nouveau dialogue constructif sur son statut, qui devrait aboutir à un référendum qui se tiendrait au cours de son mandat de quatre ans. La question de l'identité posait problème et les autochtones devraient avoir droit à une reconnaissance spéciale. Le territoire se féliciterait de la présence de l'Organisation des Nations Unies en tant que voix objective et crédible dans le processus de décolonisation, et accueillerait avec satisfaction tout appui financier ou autre qui pourrait faire progresser le dialogue. La Puissance administrante devrait également fournir un appui financier à cet égard.

En ce qui concerne la situation à Porto Rico :

a) se sont félicités de la participation de l'experte portoricaine et des informations fournies ;

b) ont pris note de l'exposé de l'experte, qui a expliqué que les problèmes sociaux et économiques déjà importants s'étaient encore aggravés dans le territoire à la suite du passage des ouragans Irma et Maria en septembre 2017, a évoqué les profondes inégalités à Porto Rico, le taux de pauvreté étant passé de 45 à 60 % après le passage des deux ouragans, et a également fait état d'une présence militaire plus marquée des États-Unis et du fait que ce renforcement des forces militaires constituait une violation de la résolution 57/140 de l'Assemblée générale ;

c) ont également noté que, dans son exposé, l'experte avait indiqué que les États-Unis avaient fait abstraction des 37 décisions adoptées par le Comité spécial sur Porto Rico, et avait affirmé qu'ils contrevenaient à la résolution 1514 (XV) de

³ Directrice des affaires extérieures.

l'Assemblée générale, à la Charte des Nations Unies, à la Déclaration universelle des droits de l'homme, au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;

d) ont en outre pris note des recommandations de l'experte selon lesquelles les États-Unis devraient fournir une assistance à Porto Rico pour l'aider à se relever après le passage des ouragans Irma et Maria, lui permettre d'accepter l'aide offerte par des organismes internationaux et d'autres pays, et s'acquitter des obligations qui étaient les siennes en vertu de la résolution 1514 (XV) en accélérant le processus qui permettrait au peuple portoricain d'exercer librement son droit à l'autodétermination.

C. Mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : accélérer la décolonisation par un engagement renouvelé et des mesures pragmatiques dans le Pacifique, y compris la suite donnée au séminaire régional du Pacifique de 2018

32. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

En ce qui concerne la situation à Guam :

a) ont accueilli avec satisfaction la déclaration faite par une représentante de la Gouverneure de Guam et les renseignements qu'elle a fournis⁴ ;

b) ont pris note des informations les plus récentes sur les affaires judiciaires concernant le plébiscite sur la décolonisation et la CHamoru Land Trust Commission (commission de gestion coopérative des terres du peuple chamorro) ;

c) se sont félicités que les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire du Gouvernement guamien soient tous exercés par des femmes pour la première fois dans l'histoire de Guam ;

d) ont noté avec satisfaction l'action menée par la Commission de la décolonisation pour l'application et l'exercice de l'autodétermination du peuple chamorro, qui a notamment mené une étude sur l'autodétermination, afin d'évaluer le statut politique actuel de Guam et d'analyser les options à cet égard, et une campagne d'éducation dans les médias ;

e) ont également pris note de la demande formulée par la représentante lors du séminaire en vue de l'envoi d'une mission de visite dans le territoire ;

f) se sont félicités de la détermination du territoire à nouer des relations solides avec l'Organisation des Nations Unies et la Puissance administrante.

En ce qui concerne la situation en Polynésie française :

a) ont accueilli avec satisfaction la déclaration faite et les renseignements fournis par un représentant du gouvernement du territoire⁵ ;

b) ont indiqué que le Comité spécial s'inquiétait de ce que la Puissance administrante n'ait pas communiqué de renseignements sur le territoire, comme l'exige l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies ;

⁴ Directrice exécutive de la Commission de la décolonisation pour l'application et l'exercice de l'autodétermination du peuple chamorro.

⁵ Directeur de la Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique de la Présidence de la Polynésie française.

c) ont souligné, à cet égard, qu'il importait de recueillir des informations étoffées et fiables sur la situation dans le territoire afin de compléter le document de travail établi par le Secrétariat ;

d) ont pris note de la déclaration du représentant, qui a souligné qu'il importait de déterminer si certains territoires, dont la Polynésie française, devaient demeurer sur la liste des territoires non autonomes et rappelé la demande formulée lors du séminaire régional de 2017 relative au retrait de la Polynésie française de cette liste, comme énoncé dans la résolution 73/112 de l'Assemblée générale de 2018 ;

e) ont également pris note des informations fournies par le représentant selon lesquelles, ces 40 dernières années, les partis favorables à l'autonomie avaient remporté toutes les élections, à l'exception de celle de 2004, ce qui donnait une bonne indication de l'opinion de la population du territoire ;

f) ont noté que, à la demande du Gouvernement du territoire, le statut d'autonomie était en cours de révision afin de renforcer le partenariat avec la France et qu'il était proposé de reconnaître la contribution du territoire à la construction de la capacité de dissuasion nucléaire de la France ;

g) ont pris note des informations concernant la situation économique et sociale du territoire et du fait que son Président avait invité, en octobre 2018, le Comité spécial à se rendre dans le territoire.

En ce qui concerne la situation en Nouvelle-Calédonie :

a) ont remercié les représentants de la France, qui ont informé les participants au séminaire de la situation en Nouvelle-Calédonie, en particulier en ce qui concerne le référendum sur l'autodétermination tenu sur le territoire le 4 novembre 2018, conformément à l'Accord de Nouméa ;

b) ont noté que lors de ce référendum, dont le taux de participation avait dépassé 80 %, plus de 56 % des électeurs s'étaient prononcés pour le maintien du territoire en France tandis que 43 % avaient voté pour qu'il exerce sa pleine souveraineté ;

c) se sont félicités de la coopération entre la Nouvelle-Calédonie, la France, Puissance administrante, l'Organisation des Nations Unies et le Comité spécial en vue du référendum de 2018 ;

d) ont réaffirmé l'utilité des missions de visite dans les territoires conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la question, comme ce fut le cas pour la mission de 2018 en Nouvelle-Calédonie ;

e) ont noté que deux référendums supplémentaires se tiendraient en 2020 et en 2022, si le Congrès territorial en faisait la demande.

En ce qui concerne la situation aux Tokélaou :

a) ont pris note avec satisfaction de la déclaration faite par le représentant de la Puissance administrante ;

b) ont pris note de la déclaration selon laquelle le Gouvernement néo-zélandais demeurerait attaché à ses relations avec les Tokélaou, qui étaient fondées sur les décisions de la population du territoire ;

c) ont également pris note des informations fournies, qui faisaient la synthèse de l'appui apporté aux Tokélaou, et ont en outre noté que la Nouvelle-Zélande fournirait des ressources au cours des quatre prochaines années pour appuyer les services et infrastructures publics et les projets d'adaptation aux changements

climatiques des Tokélaou, que la Nouvelle-Zélande avait décidé d'accroître le rôle de l'Administrateur et qu'un nouvel Ulu avait pris ses fonctions en mars 2019.

D. Mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : accélérer la décolonisation par un engagement renouvelé et des mesures pragmatiques dans les autres régions, y compris la suite donnée au séminaire régional du Pacifique de 2018

33. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

En ce qui concerne la situation des Îles Falkland (Malvinas) :

ont rappelé que l'Assemblée générale et le Comité spécial avaient demandé, dans leurs résolutions et décisions, la reprise des négociations entre les Gouvernements argentin et britannique en vue de trouver une solution durable au conflit de souveraineté, en tenant compte des intérêts de la population du territoire, conformément à la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée et à celles adoptées ultérieurement par les organes de l'Organisation des Nations Unies, dont la résolution 31/49, dans laquelle l'Assemblée avait demandé aux deux parties de s'abstenir de prendre des décisions impliquant le recours à des modifications unilatérales de la situation pendant que les Îles passaient par le processus qu'elle avait recommandé, et ont demandé de nouveau au Secrétaire général de redoubler d'efforts dans le cadre de sa mission de bons offices, conformément aux résolutions de l'Assemblée et du Comité sur la question ;

En ce qui concerne la situation à Gibraltar :

ont rappelé que l'Espagne et le Royaume-Uni devaient répondre à l'appel lancé par l'Organisation des Nations Unies et entamer des pourparlers sur la question de Gibraltar afin d'apporter une solution définitive et négociée à ce différend, dans l'esprit de la Déclaration de Bruxelles du 27 novembre 1984, compte tenu des intérêts de la population de Gibraltar, des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à ce sujet et des principes applicables et conformément à la Charte des Nations Unies, ont constaté que, le Forum tripartite de dialogue sur Gibraltar ayant cessé d'exister, l'Espagne et le Royaume-Uni tentaient de mettre en place un nouveau mécanisme de coopération locale dans l'intérêt du bien-être social et du développement économique régional, auquel participeraient les autorités locales de Gibraltar et les autorités espagnoles locales et régionales compétentes, et ont dit espérer que ce mécanisme serait rapidement mis en œuvre ;

En ce qui concerne la situation au Sahara occidental :

ont rappelé le mandat du Comité spécial concernant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, réaffirmé toutes les résolutions de l'Assemblée générale et appuyé toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur la question du Sahara occidental, ainsi que l'engagement pris par le Secrétaire général et son Envoyé personnel pour le Sahara occidental de parvenir à une solution sur la question du Sahara occidental ; ont souligné qu'il fallait s'efforcer à nouveau de trouver une solution politique durable à la question ; ont demandé aux parties de continuer de faire preuve de volonté politique et d'œuvrer dans une atmosphère propice au dialogue afin d'entrer dans une phase plus active de négociations sur les questions de fond, pour veiller à l'application des résolutions susmentionnées et garantir le succès des négociations ; ont renouvelé la demande faite aux parties à l'occasion des séminaires régionaux précédents de poursuivre ces négociations sous les auspices du Secrétaire général, de bonne foi et sans conditions préalables, en vue de parvenir à

une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui favorise l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

E. Rôle du système des Nations Unies dans l'assistance aux territoires non autonomes

34. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

a) se sont félicités de la participation de la représentante du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), ont pris note des informations qu'elle avait fournies et ont remercié la Présidente qui, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, notamment la résolution 73/123 de l'Assemblée générale, avait invité la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation maritime internationale, l'Organisation internationale pour les migrations, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le FNUAP, la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la Santé ;

b) ont engagé tous les organismes, fonds et programmes, ainsi que les autres organismes du système des Nations Unies, à participer davantage aux travaux du Comité spécial, y compris aux prochains séminaires régionaux sur la décolonisation, sur invitation du Comité spécial, sachant qu'il était de leur responsabilité de veiller à l'application intégrale et effective de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

c) ont appuyé le renforcement du rôle joué par les commissions régionales des Nations Unies afin d'encourager et d'élargir la participation des territoires non autonomes en tant que membres associés, en particulier aux activités du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes de la CEPALC et de la CESAP, conformément à leur mandat et aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la décolonisation.

F. Suggestions et propositions pour la troisième Décennie

35. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

a) ont réaffirmé, conformément à la Charte des Nations Unies et aux autres instruments applicables du droit international, que tous les peuples avaient le droit de disposer d'eux-mêmes et pouvaient, en vertu de ce droit, déterminer librement leur statut politique et s'employer librement à réaliser leur développement économique, social et culturel ;

b) ont réaffirmé également que toute tentative de briser en tout ou en partie l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays était incompatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies ;

c) ont réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies avait un rôle permanent et utile à jouer dans le processus de décolonisation, que le mandat du Comité spécial constituait un grand programme de l'Organisation et que celle-ci

devait maintenir son appui jusqu'à ce que tous les problèmes de décolonisation en suspens et toutes les questions de suivi connexes soient réglés de manière satisfaisante, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'ONU ;

d) ont réaffirmé le rôle joué par le Comité spécial en tant que principal cadre d'action pour faire avancer la décolonisation et suivre la situation dans les territoires ;

e) ont souligné qu'il importait que le Comité spécial adopte d'urgence une démarche active et ciblée, ainsi que des moyens d'exécuter plus efficacement son mandat, pour la réalisation de l'objectif de décolonisation des territoires non autonomes inscrits sur la liste de l'ONU et qu'il lui fallait continuer d'aborder chaque cas dans un esprit d'ouverture, se fonder sur les possibilités existantes et insuffler plus de dynamisme au processus de décolonisation, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'ONU ;

f) ont réaffirmé leur soutien à la participation des territoires non autonomes aux commissions régionales de l'ONU les concernant et aux institutions spécialisées du système des Nations Unies et ont préconisé le renforcement de la participation des territoires non autonomes aux programmes et activités du système des Nations Unies et l'accélération du processus de décolonisation ;

g) compte tenu de la contribution des diverses organisations régionales et des accords régionaux au renforcement des capacités des territoires non autonomes, ont recommandé que la participation effective de ces derniers aux travaux des organisations et accords concernés soit facilitée, conformément aux résolutions des organes de l'ONU et grâce aux mécanismes appropriés, de même que le renforcement d'une coopération régionale plus concrète et plus fonctionnelle dans différents domaines tels que la gouvernance, la préparation aux catastrophes naturelles, les changements climatiques et l'autonomisation des populations locales ;

h) compte tenu également du rôle important joué par les organisations régionales et les accords régionaux dans l'assistance aux territoires non autonomes concernés et en appui aux processus de décolonisation, ont suggéré que le Comité spécial, conformément à son mandat et aux résolutions et décisions des organes de l'ONU, renforce ses échanges et sa collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes ;

i) tirant des enseignements de la tenue des séminaires régionaux annuels, ont souligné qu'il importait que le Comité spécial envisage de mettre à jour le règlement intérieur du séminaire afin d'accorder dans l'ordre du jour une attention égale et appropriée à chaque territoire ;

j) s'agissant de la sensibilisation des peuples des territoires non autonomes aux questions liées à la décolonisation, ont recommandé au Comité spécial, en collaboration avec le Département de la communication globale du Secrétariat, de s'employer activement à chercher des modalités nouvelles et innovantes pour promouvoir une campagne de sensibilisation visant à donner aux peuples des territoires une meilleure compréhension des options en matière d'autodétermination, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'ONU relatives à la décolonisation, de compléter les efforts actuellement déployés et de veiller à ce que les informations fournies parviennent effectivement aux peuples des territoires non autonomes ;

k) afin de maintenir l'attention mondiale sur le processus de décolonisation, ont également recommandé au Comité spécial d'organiser des activités à l'occasion de la Semaine de la solidarité avec les peuples des territoires non autonomes, notamment :

- i) de tenir une réunion spéciale consacrée à la Semaine de la solidarité et d'y inviter le Secrétaire général et les Présidents du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de tutelle ;
- ii) d'organiser à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld une exposition de documents consacrée à l'histoire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;
- iii) d'organiser au Siège une exposition photographique sur l'histoire du Comité spécial, qui présenterait des photographies et d'autres matériels audiovisuels provenant des archives du Département de la communication globale ;
- iv) d'organiser au Siège une projection de documentaires et une exposition audiovisuelle sur les mouvements de libération dans les territoires ;
- v) d'organiser, à la Radio des Nations Unies, une émission-débat avec la Présidente du Comité spécial, qui pourrait par la suite être diffusée sur les stations de radio locales collaborant avec le Département de la communication globale dans la diffusion des produits d'information des Nations Unies ;

l) ont suggéré que le Comité spécial constitue, en coopération avec le Département de la communication globale et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat, un dossier de presse sur la décolonisation, qui donne des renseignements essentiels sur la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, la liste des territoires non autonomes et d'autres éléments d'information pertinents pour faire en sorte que les journalistes abordent la question de la décolonisation de manière satisfaisante, ont suggéré que ce dossier soit diffusé, en version papier et en version électronique, auprès des médias locaux du pays hôte du séminaire régional annuel et ont affirmé que toutes les publications susceptibles de constituer un tel dossier étaient déjà disponibles ;

m) ont recommandé que le Comité spécial forge des liens de collaboration étroits avec les organisations non gouvernementales s'intéressant à la question de la décolonisation, principalement celles des territoires non autonomes, et, comme premier pas dans cette direction, demande au Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat de dresser une liste des organisations qui ont des connaissances spécialisées dans ce domaine, en s'inspirant de la liste actuelle des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2018/INF/5) et en vérifiant les antécédents des organisations non gouvernementales non encore dotées de ce statut, sans oublier qu'il faut veiller à ce que les organisations choisies comme partenaires respectent les idéaux de l'ONU et ne mènent pas d'activités contre certains États Membres ;

n) ont affirmé que toutes ces activités seraient, bien entendu, dûment couvertes par les médias de l'Organisation des Nations Unies et diffusées à l'échelle mondiale par les Centres d'information des Nations Unies ;

o) au sujet de l'éducation, ont proposé que les gouvernements des territoires concernés et les puissances administrantes envisagent d'inscrire les questions liées à la décolonisation au programme de l'enseignement scolaire dans les territoires non autonomes ;

p) en ce qui concerne les processus d'examen liés au statut et à la constitution et le processus de décolonisation en général, ont souligné que ces processus devaient être abordés au cas par cas, dans le respect des droits de l'homme et d'une manière transparente, responsable, sans exclusive, avec la participation des peuples concernés,

conformément aux résolutions et décisions des organes de l'ONU relatives à la décolonisation ainsi qu'aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ;

q) en ce qui concerne les relations avec les puissances administrantes, ont conseillé au Comité spécial de continuer de cultiver et de renforcer les échanges et la coopération avec les puissances administrantes par différents moyens, notamment par un dialogue dans le cadre de réunions de travail informelles, et ont réaffirmé que toutes les puissances administrantes, en particulier celles qui ne l'avaient pas encore fait, devaient participer de manière effective aux travaux du Comité spécial ;

r) à cet égard, ont souligné qu'il importait au plus haut point d'intensifier l'action visant à renforcer la communication et la coopération entre le Comité spécial et les puissances administrantes, et ont prié instamment le Comité spécial de continuer d'étudier et de rechercher les possibilités d'échanges concertés sur cette question, dans des cadres tant officiels qu'officieux, en vue de faire avancer, au cas par cas, la décolonisation pendant la troisième Décennie internationale ;

s) ont souligné également qu'il importait au plus haut point de redoubler d'efforts en vue de consolider les relations du Comité spécial avec d'autres États Membres concernés, parties intéressées, experts et organisations de la société civile des territoires non autonomes, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies ;

t) eu égard à la contribution précieuse des représentants des territoires non autonomes au séminaire, ont rappelé que le Comité spécial, en utilisant le dispositif approprié et avec l'aide du Secrétariat, devait continuer à œuvrer en faveur d'une pleine participation de représentants des territoires non autonomes aux futurs séminaires et que les puissances administrantes devaient faciliter la participation des représentants élus des territoires à ces séminaires, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'ONU ;

u) ont souligné qu'il importait de renforcer les relations entre les territoires non autonomes, en particulier pour ce qui était d'échanger des informations les concernant et, à ce sujet, ont pris note de la proposition d'un représentant d'un territoire non autonome en faveur de la création d'un réseau regroupant ces territoires ;

v) à cet égard, ont insisté sur le fait que le Comité spécial devait continuer de moderniser ses méthodes de travail et d'affiner sa capacité de conduire les séminaires de façon innovante afin qu'un plus grand nombre de membres participent aux séminaires régionaux avec un financement de l'ONU, ce qui permettrait au Comité spécial de mieux comprendre les vues des peuples des territoires non autonomes, conformément aux résolutions des organes de l'ONU sur la décolonisation ;

w) en ce qui concerne le rôle du système des Nations Unies dans l'assistance aux territoires non autonomes, ont souligné que les institutions spécialisées et organismes compétents des Nations Unies devaient participer aux travaux du Comité spécial et s'employer plus activement, conformément aux résolutions des organes de l'ONU et grâce au mécanisme approprié, à fournir une assistance à ces territoires et qu'à cet égard, il avait été proposé que le Comité demande au Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, d'encourager la collaboration active entre les organisations internationales du système des Nations Unies et le Comité et ont souligné que le Comité devait élaborer des modalités propres à promouvoir la participation de ces institutions et organismes, notamment en améliorant la communication pour les inciter à participer aux séminaires régionaux afin de dialoguer avec le Comité spécial et de rendre compte de l'action menée dans les territoires ;

x) ont conseillé au Comité spécial de mettre au point des modalités qui lui permettraient de mieux évaluer, au cas par cas, le stade actuel de décolonisation et d'autodétermination de chaque territoire non autonome, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'ONU, afin de disposer ainsi d'une liste récapitulant les progrès accomplis et ce qu'il restait à faire, et ont invité le Comité spécial à concevoir une idée de projet en ce sens ;

y) ont rappelé que le Comité spécial devait continuer de s'employer à envoyer des missions de visite dans les territoires non autonomes, avec la participation du gouvernement du territoire et de la Puissance administrante concernés, au cas par cas et conformément à la résolution 73/123 de l'Assemblée générale et d'autres résolutions des organes de l'ONU sur la question et, à cet égard, ont pris note de l'intérêt exprimé lors du séminaire pour les missions de visite et les missions spéciales ;

z) ont réaffirmé que le processus de décolonisation ne serait achevé que lorsque toutes les questions liées à la décolonisation et les questions de suivi connexes encore en suspens auraient trouvé un règlement satisfaisant, conformément aux résolutions des organes de l'ONU ;

aa) dans le cadre de la troisième Décennie, ont souligné que le Comité spécial devait continuer de faire le bilan des difficultés qui se posaient dans le processus de décolonisation et des possibilités existantes et élaborer un plan d'action pragmatique pour la troisième Décennie en vue de faire avancer le processus de décolonisation ;

bb) ont encouragé les puissances administrantes à communiquer au Comité spécial, conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les territoires non autonomes.

Appendice I

Liste des participants

Membres du Comité spécial

Grenade (Présidence)	Peter David
	Alva Browne
	T. Adrian Joseph
	Keisha Aniya McGuire ^a
	Nerissa Williams ^a
	Michael Mitchell
Antigua-et-Barbuda	Asha Cecily Challenger ^a
	Claxton Duberry
	Chantal Phillip
Chili	Ricardo Bosnic
	Leyla Vásquez
Chine	Han Xu
Côte d'Ivoire	Yassi Maximin Brou
Congo	Fernand Eugène Ondako
Cuba	Iraida Guerrero Zúñiga
Dominique	Loreen Ruth Bannis-Roberts
Éthiopie	Lila Desta Asgedom ^a
Fidji	Gene Waqanivalu Bai
Indonésie	Mohammad Kurniadi Koba
	Aloysius Selwas Taborat
Iraq	Mohammed Qasim Karem
Nicaragua	Michael René Campbell Hooker
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Fred Sarufa
Fédération de Russie	Stanislav S. Aleksaev ^a
Saint-Kitts-et-Nevis	Sam Terence Condor
Sainte-Lucie	Bynta Ernest
	Shauna Charles
Sierra Leone	Francis Mustapha Kai-Kai-Kai ^a
	Victor Abdulai Sheriff
République arabe syrienne	Ammar Awad ^a
Timor-Leste	Julio Da Costa Freitas
	Leoneto Spinhola Ley de Araujo
	Mantilo

Venezuela (République bolivarienne du)	Jorge Guerrero Veloz Gustavo Díaz Aular Naidely Álvarez
États Membres de l'Organisation des Nations Unies	
Algérie	Abdallah Baali Larbi El Hadj Ali Manel Elayoubi
Argentine	Gonzalo Sebastián Mazzeo
Honduras	Tulio Mariano Gonzales García
Maroc	Omar Hilale Abderrahim Kadmiri Redouane Houssaini Khaddad El Moussaoui Omar Kadiri Majdoline Mouflih Adil Lyamani Zhor Saidi Karim Bouhamidi Rachid Sabri Hamza Chbihi
Espagne	David Izquierdo Ortiz de Zárate
Ouganda	Philip Ochen Andrew Odida
Puissances administrantes	
France	Philippe Ardanaz Sandra Lalié
Nouvelle-Zélande	Anton Ojala
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Steve McCready
Territoires non autonomes	
Bermudes	Walter H. Roban
Îles Vierges britanniques	Andrew A. Fahie Claude Skelton-Cline Najan Christopher Eliezer « Benito » Wheatley Hamlet Mark
Îles Falkland (Malvinas) ^b	Roger Anthony Edwards

Polynésie française	Manuel Terai
Gibraltar	Joseph John Bossano
	Albert Poggio
Guam	Melvin Won Pat-Borja
Montserrat	Debra Lewis
Îles Vierges américaines	Tregenza A. Roach
Sahara occidental	Sidi Mohamed Omar (Front POLISARIO)
	Sueilima Tieb Ahmed Salem (Front POLISARIO)
	Mhamed Abba
	Ghalla Bahiya

**Fonds et programmes du système
des Nations Unies**

Fonds des Nations Unies pour la population Denise Blackstock

Organisations régionales

Groupe du fer de lance mélanésien Ilan Anama Kilo

Experts

Michael Bevacqua

Peter Clegg

Judith Bourne

Wilma Reverón-Collazo

Luis Gustavo Vernet

^a Membre de la délégation officielle du Comité spécial.

^b La souveraineté sur les Îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre les Gouvernements argentin et britannique.

Appendice II

Motion de remerciement au Gouvernement et au peuple grenadiens

Les participants au séminaire régional des Caraïbes,

S'étant réunis à Saint-Georges du 2 au 4 mai 2019 pour examiner les défis et les possibilités que présente le processus de décolonisation dans le monde d'aujourd'hui,

Ayant entendu l'importante déclaration faite à l'ouverture du séminaire par le Ministre des affaires étrangères et du travail de la Grenade, Peter David,

Prenant note des importantes déclarations faites par les représentants des territoires non autonomes,

Expriment leurs profonds remerciements au Gouvernement et au peuple grenadiens pour avoir fourni au Comité spécial les équipements nécessaires à la tenue du séminaire, pour la remarquable contribution qu'ils ont apportée au succès du séminaire et, en particulier, pour la très grande générosité de leur accueil et pour la chaleur et la cordialité réservées aux participants tout au long de leur séjour à la Grenade.

